

PRG/325  
SEN/86/010

Dakar, le 12 Avril 1991

Cher Collègue,

Objet : SEN/86/010 - Promotion économique des groupements féminins  
en milieu rural -

J'ai le plaisir de vous transmettre, par la présente, deux exemplaires de la révision "G" relative à l'extension de 18 mois du projet cité en objet.

Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation, l'accent sera mis durant cette phase d'extension, non seulement sur la consolidation des acquis notamment les activités économiques de diversification initiées durant la phase II, mais surtout sur l'alphabétisation des membres des groupements. Le programme prévu à cet égard touchera directement 2500 femmes de 100 groupements soit 25 femmes par groupement.

En outre, il sera procédé dans la mesure du possible à la formation au niveau de chaque groupement de trois auxiliaires choisies parmi les membres lettrés, pour alphabétiser les autres femmes du groupement.

L'accent sera, par ailleurs, mis sur l'auto-promotion des groupements et leur responsabilisation dans l'achat, la gestion et la vente de pièces détachées ; ceci dans la perspective de l'après projet.

Monsieur OURABAH  
Adjoint du BIT  
R

Projet PRECOOPERATIFS DE FEMMES	SEN / 82 / 004
Date ARRIVÉE :	25 - 04 - 91
N° ENREG.	939
Observations :	
Classement :	

La formation de l'encadrement sera également renforcée notamment dans les domaines de la communication, de l'auto-promotion des groupements et de l'approche participative. Quelques agents seront envoyés dans les pays de la sous-région ayant une bonne expérience dans la promotion du développement participatif à la base pour s'imprégner de leur expérience.

Outre ces activités, le projet s'attèlera à l'obtention du statut des groupements pour faciliter les opérations commerciales que leurs membres souhaiteraient entreprendre collectivement ou individuellement.

Etant donné que les fonds requis pour cette extension dépassent l'autorité d'approbation du Représentant Résident, une copie de cette révision a été envoyée à notre siège pour approbation.

Veillez agréer, Cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

~~Dramane OUATTARA  
Représentant Résident~~

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

REVISION DE PROJET

PAYS

SENEGAL

N° DU PROJET

SEN/86/010/G/01/11

TITRE DU PROJET

PROMOTION ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS  
FEMININS EN MILIEU RURAL

Le budget du projet a été révisé en vue de l'exécution de la recommandation faite à l'issue de l'évaluation du projet en novembre 1990 de proroger de 18 mois ses activités.

APPORT PRECEDENT DU PNUD	REVISION F	UD \$ 1.501.200
APPORT REVISE DU PNUD	REVISION G	US \$ 3.501.040
MODIFICATION DE L'APPORT	AUGMENTATION	US \$ 1.999.840
CTP		US \$ 1.099.840
Cost. Sharing Pays Bas		US \$ 900.000

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du Gouvernement.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du BIT

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du PNUD

## I. ANTECEDENT ET JUSTIFICATION

L'économie du Sénégal dépend fortement du secteur agricole en dépit des contraintes climatiques qui freinent son expansion. Ce secteur qui occupe plus de 80 % de la population totale et 60% de la population féminine contribue pour deux tiers environ au produit intérieur brut.

Les femmes, qui constituent 51 % de la population du pays, ont toujours joué un rôle vital dans le développement économique du pays.

Cependant, en plus de ce rôle économique, la femme sénégalaise, et celle en milieu rural en particulier, doit continuellement faire face à une multitude de tâches domestiques pénibles qui demandent beaucoup de temps et d'énergie.

Conscient de cette situation, le Gouvernement du Sénégal a initié, dès son accession à l'indépendance, un programme d'allègement des travaux de la femme. Ces actions en faveur de la femme, qui n'ont cessé de se renforcer, se sont concrétisées en 1978 par la création d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et l'adoption, en 1982, d'un plan d'action de la femme qui définit les orientations à suivre en vue de susciter une participation effective et plus efficiente des femmes au processus du développement national.

Le cadre privilégié de l'intervention du Gouvernement en ce qui concerne la femme en milieu rural a été les groupements féminins, estimés actuellement à plus de trois mille à travers le pays. Ces groupements ont pour but de créer un cadre permettant aux femmes de s'associer pour réaliser et gérer de petits projets dans différents secteurs afin d'améliorer leurs conditions de vie collective et individuelle.

Sachant que l'amélioration de leurs conditions de travail par leurs accès à des équipements communautaires, qui allègent leurs tâches, et le renforcement de leur capacité à s'autogérer constituent des préalables à une telle participation, le Gouvernement a décidé de renforcer l'équipement des groupements féminins en matériels d'allègement des travaux.

Conscient des moyens substantiels nécessaires pour réaliser un tel programme, le Gouvernement a fait appel à l'assistance internationale, dont celle des Nations Unies. C'est dans cet optique qu'est né le projet SEN/82/004 Groupements Précoopératifs de Femmes en Milieu Rural avec un financement conjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'Équipement (FENU) et une exécution du Bureau International du Travail (BIT). Les activités de ce projet, essentiellement axées sur l'exploitation

d'équipements pour la transformation des aliments courants a permis d'équiper 120 groupements de 1982 à 1985 dans trois régions : Louga, Saint-Louis et Ziguinchor.

Une extension de deux ans de cette première phase a permis d'étendre le programme d'allègement à l'ensemble des 10 régions du Pays et d'équiper 346 groupements additionnels, soit un total de 466 groupements. 549 équipements (moulins à mil, égrenoirs à maïs, moulins à pâte d'arachides, décortiqueuse à riz etc...) avaient été installés auprès de ces groupements.

Il fut également réalisé, pendant cette première phase, un important programme de formation adressé au personnel d'encadrement (192 agents), aux membres des comités de gestion des groupements (1398), aux meuniers (932), à des artisans forgerons (11) pour la fabrication des carcasses des équipements et à des mécaniciens ruraux (28) pour la réparation des équipements. Un système adéquat de suivi des groupements et des équipements a été également mis en place. Ces différentes actions constituaient autant de garanties de la viabilité de ce projet.

Pourtant, à la fin de cette première phase en 1987, ces acquis étaient encore fragiles. Par ailleurs, l'allègement des travaux ne constituait pas une fin en soi. Aussi, a-t-il été recommandé au terme de l'évaluation du projet effectuée en mai 1987, de le proroger dans le cadre d'une deuxième phase.

Le présent projet intitulé "Promotion Economique des Groupements Féminins en Milieu Rural" - (SEN/86/010 +SEN/87/C01), qui en constitue la seconde phase devait consolider ces acquis, les enrichir et les élargir à d'autres activités.

Cette deuxième phase financée conjointement par le PNUD, le FENU, les Pays Bas et exécutée par le BIT, qui a démarré en 1988 visait deux objectifs:

1. La mise en place, au plan national, d'un réseau de groupements féminins autonomes et viables à travers :
  - a) la consolidation de la capacité d'auto-gestion des groupements ;
  - b) l'extension du programme d'allègement des tâches
  - c) le lancement d'activités économiques viables.
2. La consolidation et le développement d'un système d'appui technique à ces groupements par :
  - a) la consolidation de la capacité de suivi/évaluation de la direction du projet et de ses unités techniques ;

- b) la consolidation de la capacité d'appui technique du personnel d'encadrement sur le terrain.

Plusieurs évènements survenus dans l'environnement immédiat du projet ont toutefois entravé la réalisation de ces objectifs:

- Changements successifs intervenus au niveau de la Direction du projet et de son Département de tutelle suite à des remaniements ministériels ; le dernier en date, intervenu en mars 1990, a fait passer le projet de la tutelle du Ministère du Développement Social (qui n'existe plus en tant que tel) à celle du Ministère de l'Intérieur dont relève également les coordinatrices et les monitrices rurales, qui sont parmi les principaux acteurs de ce projet.

- Lenteurs dans l'approbation du document de projet n'ont pas permis la mise en place des moyens logistiques, mais surtout humains, qui étaient nécessaires au démarrage de la plupart des activités.

D'autres faits et évènements survenus au plan national ont eu des incidences directes ou indirectes sur le projet : le conflit avec la Mauritanie (dont certains groupements de la zone frontalière avec ce pays ont particulièrement souffert), les compressions de personnel des services de l'Etat, les nouvelles dispositions budgétaires visant à réduire les dépenses de l'Etat et à accroître ses ressources (les budgets de tous les ministères et services techniques ont été réduits de 40 %).

En dépit de ces difficultés, le projet a pu réaliser les produits suivants :

- le recyclage de tout le personnel d'encadrement; des membres des comités de gestion des artisans /forgerons ruraux, des mécaniciens ainsi que des meuniers des 466 groupements de la première phase (1982 - 1987) ;

- la formation de 900 membres des comités de gestion ; de 600 meuniers pour les 300 nouveaux groupements ;

- l'enquête et la sélection des nouveaux groupements et l'installation des équipements auprès desdits groupements ;

- la réalisation des études de factibilité pour des nouveaux types d'équipement d'allègement ainsi que leurs tests mécaniques ;

- l'alphabétisation de 46 agents, 48 auxiliaires membres des groupements, chargées de former d'autres membres, de 1000 femmes de 40 groupements, soit 25 femmes par groupement ;

- la réalisation d'études de factibilité pour toutes les nouvelles activités économiques (banques céréalières, boutiques

villageoises, caisse d'épargne et de crédit).

- la conception de matériels pédagogiques et réalisation d'études de viabilité pour des activités d'embouche, d'aviculture et de maraîchage ;

- la formation de 191 agents d'encadrement ainsi que de 252 membres de comités de gestion dans le cadre du lancement des nouvelles activités de diversification (banques céréalières, boutiques villageoises, caisses d'épargne et de crédit).

Au terme de l'évaluation du projet effectuée en novembre 1990, il a été constaté qu'en ce qui concerne la consolidation des acquis de la première phase, les résultats enregistrés sont très positifs ; les groupements équipés de 1982 à 1987 ayant une bonne maîtrise du système de gestion.

En revanche, les activités de diversification, qui constituent l'élément moteur de cette seconde phase, n'avaient pas atteint les résultats escomptés.

En effet, toutes les activités de diversification ont enregistré quelques retards dans leur mise en oeuvre. Par ailleurs, les membres des comités de gestion de ces nouvelles activités, qui semblent maîtriser leur fonction, sont dans l'ensemble handicapés par l'analphabétisme qui ne leur permet pas de tenir pleinement, sans appui extérieur, leurs documents comptables.

La mission a en outre, constaté un manque de coordination au niveau des différentes unités de la Direction du projet et une trop forte concentration des décisions à son niveau, laissant peu d'initiatives au personnel d'encadrement sur le terrain .

A la lumière de ces constats, la mission a recommandé une prolongation de 18 mois du projet à partir de juillet 1991, afin de lui permettre d'atteindre entièrement les objectifs qui lui ont été assignés.

La mission a demandé pour ce faire que les efforts soient portés, entre autres, sur :

- la stabilité et la compétence du personnel du niveau central ;

- la restructuration de la direction du projet pour une plus grande efficacité de ses divisions techniques ;

- la décentralisation du projet en laissant plus d'initiatives aux agents de terrain, après leur recyclage aux méthodes participatives. La direction du projet devra, en outre, mettre à leur disposition les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de leur mission ;

- la réorientation de la structure des groupements vers un statut qui confère une personnalité morale aux groupements primaires et qui développe leurs aptitudes à gérer leurs affaires, à prendre des décisions et à s'organiser à la base ;

- l'amélioration et le renforcement du programme d'alphabétisation fonctionnelle ;

- le développement, à tous les niveaux, de l'approche participative dans les programmes de formation du projet afin de valoriser davantage la créativité et la capacité de prises de décisions par les membres des groupements ;

- l'organisation de davantage d'activités de formation au niveau des villages ;

- l'extension, dans la limite des moyens humains et financiers du projet, des activités de diversification à d'autres groupements, tenant essentiellement compte des secteurs générateurs de revenus que leurs membres auront identifiés

- la maîtrise par les groupements de tous les systèmes de gestion des nouvelles activités initiées.

- la concentration des efforts en matière de formation à la base et de suivi sur les groupements qui viennent de recevoir les nouveaux équipements afin que ceux-ci deviennent opérationnels ;

- la recherche et la mise en oeuvre des solutions plus viables en matière de maintenance des équipements et de vente de pièces de rechange.

Les mesures suivantes devront être également prises pour faciliter la réalisation des objectifs du projet :

- Le ministère de tutelle devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les moyens logistiques du projet (notamment les véhicules) soient strictement utilisés dans le contexte de celui-ci.

- Toutes les parties concernées devront à la lumière des constats de la mission d'évaluation, accélérer les procédures administratives dont les lenteurs ont en partie entravé la réalisation des objectifs de la phase II.

Les recommandations de la mission d'évaluation ont été adoptées par la revue tripartite tenue le 18 février 1991, d'où la nécessité de cette révision qui porte sur une extension de 18 mois.

## IMPACT DU PROJET

En dépit des multiples contraintes qui ont entravé l'exécution du projet, en particulier la phase II, ses acquis sont une réalité.

En effet, avec une population de plus de 82.000 adhérentes pour 766 groupements assistés, le projet constitue de par son envergure l'un des plus importants programmes d'assistance technique apporté au Gouvernement du Sénégal en matière d'allègement des travaux de la femme.

En dehors des acquis dans le domaine de l'allègement des travaux, le projet a permis, grâce à la formation dispensée dans le cadre de l'exploitation des équipements, de développer chez les femmes des capacités de gestion les rendant aptes à entreprendre individuellement des opérations économiques (la gestion communautaire du moulin s'étant traduite par la participation de toutes les adhérentes) ; d'améliorer leurs conditions de vie aux plans physique et économique. La situation financière des groupements en matière de fonds générés par l'exploitation des équipements s'élève aujourd'hui à 192.800.000 FCFA dont 154.800.000 sécurisés à la Caisse Nationale d'Épargne et 38.000.000 gardés au niveau des groupements pour le financement, entre autres, de micro-activités menées collectivement ou individuellement par ses membres.

Le projet a, en outre, permis de :

- forger un éveil et une prise de conscience auprès des femmes sur l'importance des rôles qu'elles peuvent jouer dans le développement de leurs terroirs ;
- ralentir l'exode des jeunes par des emplois créés au niveau des villages (exemple 1532 meuniers employés par les groupements)
- promouvoir des entrepreneurs privés ruraux, 28 mécaniciens chargés de la réparation des équipements et 11 forgerons artisans responsables de la fabrication des carcasses des équipements qui étaient préalablement importés en même temps que les moteurs des équipements.

## II. ELEMENTS DE PORTEE DE LA REVISION

Cette révision de projet, rendue nécessaire par la prolongation de la phase II de ce projet, n'en modifie pas les objectifs immédiats.

Certains produits et activités ont été, toutefois, modifiés ou reformulés pour leur meilleure compréhension et pour mieux refléter la réalité, compte tenu de l'état d'avancement du projet. Les produits entièrement réalisés n'ont pas été repris dans ce document.

### OBJECTIF IMMEDIAT N° 1

Mise en place, au niveau national, d'un réseau de groupements féminins autonomes et viables.

#### Sous objectif (a)

Consolidation de la capacité d'auto-gestion des groupements.

#### PRODUIT 1 (modifié)

766 groupements organisés, éligibles, capables de mener à bien des activités économiques, génératrices de revenus.

#### Activités

1.1 Appui aux groupements en vue de l'obtention de leur statut juridique afin de faciliter leurs opérations bancaires et commerciales ;

1.2 Vulgariser ce statut auprès des groupements et les informer de leurs droits et obligations.

#### PRODUIT 2 (modifié)

Un programme d'alphabétisation touchant 100 groupements aura été réalisé :

#### Activités

2.1 Evaluer l'impact des premières activités d'alphabétisation fonctionnelle menées auprès des groupements pilotes concernés ;

2.2 Identifier les partenaires potentiels nécessaires à la réalisation, dans chaque région, du programme d'alphabétisation ;

2.3 Elaborer un protocole de collaboration avec les

alphabétiseurs ;

2.4 Définir le programme, sélectionner, former, suivre et recycler les groupements.

PRODUIT 3 (modifié)

Renforcement de la capacité de communication et d'animation de l'encadrement et des groupements en vue de leur auto-promotion.

Activités

3.1 Former les membres des divisions centrales et les agents d'encadrement sur le terrain aux techniques de communication, aux méthodes d'animation, d'organisation et d'auto-promotion, des groupements.

3.2 Identifier et former six personnes par groupements aux techniques de communication, aux méthodes d'animation et d'organisation et d'auto-promotion des groupements ; celles-ci seront ensuite chargées de la formation des autres membres.

3.3 Organiser des réunions d'information et de sensibilisation des groupements en vue de les amener progressivement à accroître le nombre d'adhérentes et à prendre en charge un nombre croissant de décisions, d'activités et de responsabilités.

Sous objectif (b)

Extension du programme d'allègement des travaux

PRODUIT 5 (a) (reformulé)

300 groupements équipés en moulins.

Activités

5.1 Suivre régulièrement le fonctionnement et l'encadrement des 300 groupements nouvellement équipés ;

5.2 Evaluer l'impact de la formation initiale des membres des comités de gestion des moulins et des meuniers, apporter les correctifs nécessaires à cette formation et recycler les intéressés.

PRODUIT 5 (b) (modifié)

Un système fonctionnel de maintenance de tous les équipements sera mis en place.

Activités

5.1 Examiner le statut et le rôle des mécaniciens vis-à-vis des groupements, les redéfinir au besoin et établir de nouveaux contrats de collaboration.

5.2 Examiner les rôles, responsabilités, conditions de travail et besoins des meuniers et créer un système de suivi de leur travail et de contrôle de leur performance.

5.3 Examiner le système d'approvisionnement en pièces détachées, remanier ce dernier dans le sens d'une responsabilisation accrue des groupements au niveau de l'achat, du stockage et de la gestion de celles-ci.

5.4 Recycler les coordinatrices, les monitrices, les mécaniciens et les meuniers aux méthodes d'entretien préventif des équipements, à la gestion des stocks de pièces détachées.

5.5 Etablir un système de suivi conjoint (encadrement décentralisé et division technologie) du fonctionnement, de l'entretien et de la rentabilité de tous les équipements et de l'approvisionnement en pièces de rechange.

#### PRODUIT 7 (b) (reformulé)

Dix (10) batteuses et une décortiqueuse à mil installées et fonctionnelles

#### Activités

7.1 Organiser des stages de perfectionnement des mécaniciens des départements concernés sur les batteuses et la décortiqueuse, leur fonctionnement, leur entretien et leur maintenance.

7.2 Recycler les coordinatrices, les monitrices, les meuniers et les responsables des groupements à équiper sur la gestion, le fonctionnement et le suivi de ces nouveaux équipements.

7.3 Acheminer et installer les nouveaux équipements (batteuses, décortiqueuse) et suivre les groupements bénéficiaires de ces équipements.

7.4 Evaluer la capacité de gérer des comités de gestion et la rentabilité des nouveaux équipements.

#### PRODUIT 9

90 charrettes et animaux de trait installés et opérationnels.

Activités

9.1 Poursuivre la formation des agents d'encadrement concernés par les villages à équiper sur tous les aspects de l'installation, la gestion, l'entretien et le suivi des animaux et des charrettes.

9.2 Poursuivre la sensibilisation, l'animation et l'information des 90 groupements en ce qui concerne tous les aspects de l'introduction des charrettes et animaux de trait et former les comités de gestion.

9.3 Poursuivre l'achat, l'acheminement et l'installation des équipements de trait au sein des groupements concernés.

9.4 Effectuer, par l'encadrement, le suivi des groupements équipés.

9.5 Evaluer la capacité des comités de gestion concernés et la rentabilité des opérations entreprises.

Sous objectif (c)

Appui au lancement d'activités économiques viables auprès de groupements pilotes.

PRODUIT 11\*

7 banques céréalières mises en place .

Activités

11.1 Poursuivre le suivi et la gestion des 7 banques céréalières.

11.2 Organiser des visites inter-groupements pour les membres des comités de gestion en vue d'un échange d'expérience.

11.3 Evaluer le fonctionnement et la gestion des banques céréalières ainsi que la formation reçue et introduire les correctifs nécessaires.

11.4 Recycler les agents d'encadrement et les comités de gestion des banques céréalières sur la base d'un contenu de formation amélioré

11.5 Recouvrer les fonds de roulement avancés aux groupements.

PRODUITS 13\*

18 caisses d'épargne et de crédit mises en place .

Activités

13.1 Suivre les activités des 18 caisses d'épargne et de crédit.

13.2 Organiser des visites inter-groupements pour les membres des comités de gestion en vue d'un échange d'expérience.

13.3 Evaluer le fonctionnement et la gestion des caisses et la formation reçue , introduire les correctifs nécessaires.

13.4 Recycler les agents d'encadrement et les comités de gestion des caisses sur la base d'un programme amélioré de formation.

13.5 Recouvrer les fonds de roulement avancés aux groupements.

PRODUIT 15\*

14 boutiques communautaires mises en place.

Activités

15.1 Suivre les activités des 14 boutiques communautaires.

15.2 Organiser des visites inter-groupements pour les membres des comités de gestion en vue d'un échange d'expérience.

15.3 Evaluer le fonctionnement, la gestion des boutiques et la formation qui leur est liée ; introduire les correctifs requis.

15.4 Recycler les agents d'encadrement et des comités de gestion des boutiques des groupements concernés.

15.5 Recouvrer les fonds de roulement avancés aux groupements.

\*Une évaluation approfondie de ces trois activités sera effectuée en vue de déterminer l'impact de celles-ci et les possibilités d'extension à d'autres groupements. Les fonds de roulement récupérés serviront à lancer des activités auprès d'autres groupements.

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITES (économiques et sociales)PRODUITS 16 \*

Des études de viabilité produites pour les activités retenues par un nombre limité de groupements y compris les comptes d'exploitation prévisionnels pour l'extension à d'autres secteurs d'activités.

Activités

16.1 Identifier un nombre limité de groupements féminins à appuyer au niveau de ces différentes activités.

16.2 Identifier des organismes, projets, etc... intervenant dans ces mêmes secteurs, collaborer avec eux et analyser les résultats des expériences en cours dans les domaines en question.

\* Il s'agit de micro-activités initiées par les groupements (Foyers améliorés, cases de santé, pharmacies villageoises etc..)

PRODUIT 17 (reformulé)

Appui au lancement d'activités économiques et sociales initiées par des groupements pilotes (maximum 50) capables de s'autogérer.

Activités

17.1 Concevoir les systèmes de gestion adaptés aux diverses activités .

17.2 Préparer du matériel pédagogique relatif à la formation et au fonctionnement de ces activités.

17.3 Former les groupements concernés par ces activités nouvelles.

17.4 Suivre et évaluer les nouvelles activités et introduire les correctifs nécessaires.

OBJECTIF IMMEDIAT N°2

La consolidation et le développement d'un système d'appui technique.

Sous objectif (a)

Consolidation de la capacité de suivi-évaluation de la direction nationale du projet et de ses divisions techniques.

Les produits 18 et 21 de ce sous chapitre ont été modifiés et fondus en un seul produit : 18.

#### PRODUIT 18 (modifié)

Une capacité renforcée de la direction nationale du projet dans les domaines suivants :

- Identification, formulation, réalisation, suivi et évaluation de projets ;
- Coordination des programmes avec ceux d'autres organismes de développement, services techniques gouvernementaux, projets, ONGs, etc... et collaboration régulière avec ces derniers ;
- Elaboration de matériel pédagogique et de supports audio-visuels ;
- Préparation de requêtes, révisions budgétaires et rapports d'avancement.
- Gestion informatisée de toutes les activités du projet et des données qui les concernent ;
- Méthodes participatives.

#### Activités

18.1 Recycler le personnel de la Direction du projet en matière de formulation, réalisation, évaluation de projets.

18.2 Organiser un stage de formation pour le responsable de la cellule "Conception de matériel pédagogique".

18.3 Former le personnel de la Direction du projet aux méthodes participatives.

18.4 Recycler un membre de la division "Gestion" en matière de gestion et à la préparation de révisions budgétaires.

18.5 Former/recycler l'ensemble du personnel au niveau central aux méthodes de gestion informatisée.

18.6 Organiser des voyages d'études, en Afrique, de membres de la Direction du projet, notamment les divisions "Technologie" et "Formation" afin qu'ils se familiarisent avec d'autres expériences

#### PRODUIT 19

Un système informatique de saisie et de traitement des données économique-financières sur les groupements sera mis sur pied.

ACTIVITES

19.1 Contracter les services d'une agence spécialisée dans la gestion informatisée pour une période de 6 mois.

PRODUIT 20

Une méthodologie de suivi-évaluation des groupements et du projet élaborée et opérationnelle.

ACTIVITES

20.1 formuler un système de suivi et un mécanisme d'évaluation permanente de toutes les activités du projet et des groupements.

20.2 Evaluer régulièrement toutes les activités du projet et des groupements.

Sous objectif (b)

Consolidation de la capacité d'appui technique du personnel d'encadrement sur le terrain.

PRODUIT 22

Un personnel d'encadrement formé et recyclé aux tâches qui lui sont assignées, en particulier en matière de :

- a) formation
- b) identification d'activités économiques viables
- c) suivi et évaluation de ces activités
- d) appui technique et conseil des groupements en matière de gestion.

Activités

22.1 Evaluer le système actuel d'encadrement décentralisé (coordinatrices, monitrices, chefs de services, mécaniciens), leurs rôles, responsabilités, conditions de travail, statuts et besoins.

22.2 Effectuer la description des tâches pour chaque type d'agent de terrain.

22.3 Elaborer et réaliser un mécanisme d'évaluation et d'auto-évaluation permanente de la performance des agents de terrain .

22.4 Former et recycler tous les agents de terrain touchés par ce projet aux :

- a) méthodes participatives et d'animation ;
- b) méthodes de suivi et d'appui à l'auto-promotion des groupements ;
- c) mécanismes d'évaluation et d'auto-évaluation ;
- d) méthodes pédagogiques pratiques ;

22.5 Recycler les agents de terrain selon leurs besoins/faiblesses dans des domaines techniques essentiels.

22.6 Organiser des voyages d'études pour douze agents de terrain afin de les familiariser avec les méthodes et techniques utilisées dans d'autres pays de la sous région dans les domaines de l'auto-promotion paysanne, la technologie appropriée, la création de matériel pédagogique adapté. Ceci, en vue d'un transfert des connaissances acquises et des expériences vécues à l'ensemble de l'encadrement.

### III APPORTS ET REVISION BUDGETAIRE

#### 1. Apports du Gouvernement

##### 1.1 Personnel de contrepartie

Le Gouvernement continuera à mettre à la disposition du projet :

1	Directeur national du projet	(18H/M)
1	Adjointe au Directeur national	(18H/M)
1	Chef de la Division "Etudes et suivi"	(18H/M)
1	Chef de la Division "Technologie"	(18H/M)
1	Fonctionnaire de la Division "Gestion"	(18H/M)
7	Fonctionnaires de la Division "Etudes et suivi"	(126H/M)
1	Expert national en technologie à partir 1er juillet 1991	(18H/M)
3	Fonctionnaires de la Division "Technologie"	(54H/M)
5	Fonctionnaires de la Division "Formation"	(90H/M)

30	Coordinatrices départementales	(540H/M)
92	Monitrices rurales	(1656H/M)
1	Mécanicien principal	(18H/M)
2	Secrétaires	(36H/M)
4	Chauffeurs	(72H/M)
1.2	Equipement et frais récurrents	

Le Gouvernement continuera à fournir des locaux pour le Siège du projet et à prendre en charge les factures d'électricité, d'eau, de téléphone et d'entretien du bâtiment. Des locaux pour la formation et le recyclage de tout le personnel seront également mis à disposition du projet.

## 2. Apports du PNUD et Tierce Partie

Les apports supplémentaires nécessaires au financement des 18 mois de prolongation ( 1 Juillet 1991 au 31 Décembre 1992) de la phase II du projet se présentent comme suit :

### 2.1 Personnel expatrié

- Conseiller technique principal - 12H/M

Le poste du CTP est pourvu pour 12 mois en plus des 6 mois du premier semestre de 1991, pour tenir compte des recommandations de la mission d'évaluation, en vue de préparer la relève, dans la perspective de l'après-projet.

- Consultations internationales - 4H/M

Les consultations porteront surtout sur divers aspects de : la formation à la base, la planification, l'exécution, le suivi, et évaluation d'activités à tous les niveaux ; l'approche participative, la formation, le recyclage, le suivi et le renforcement de l'encadrement ainsi que sur d'autres domaines essentiels à spécifier.

### 2.2 Personnel d'appui administratif :

- 1 assistant administratif	18H/M
- 1 adjoint à l'assistant administratif	18H/M
- 1 secrétaire de Direction	18H/M
- 1 chauffeur	18H/M

### 2.3 Consultants et experts nationaux

- 1 expert agro-économiste
  - 1 consultant national 1H/M
- pour former et recycler tout le personnel du projet aux méthodes participatives.

- consultations nationales dans les domaines suivants: statut groupements, étude sociologique afin de déterminer l'impact des activités du projet sur les groupements, le rôle potentiel des fédérations et des unions de groupements, l'autonomie des groupements. 8H/M

### 2.4 Sous traitance

- Financement des prestations des agences nationales qui vont contribuer à l'alphabétisation, suivi et post alphabétisation des groupements. 12H/M

De telles agences (SAED, SODEVA), et Associations (association des alphabétiseurs locaux, les cellules régionales d'alphabétisation, etc ) seront recrutées sur la base de leur compétence et expérience dans chaque région du pays. Pour la réalisation d'autres aspects de l'alphabétisation, correction, évaluation, post évaluation etc. des experts nationaux pourraient être recrutés ponctuellement.

- 1 agence spécialisée pour la gestion informatisée 6H/M

### 2.5 voyages officiels

### 2.6 formation/alphabétisation

- ### 2.7 voyages d'études et bourses
- pour le personnel d'encadrement dans des pays africains.

### 2.8 Equipements

- Matériel pédagogique pour alphabétisation
- Equipement fongible

### 2.9 Divers et fonctionnement.

## IV. CADRE INSTITUTIONNEL

Jusqu'en mars 1990, ce projet était rattaché au Ministère du Développement Social qui était le département ministériel chargé de son exécution.

Depuis la fin du mois de Mars 1990, ce département n'existe plus en tant que tel et le projet est passé sous la

tutelle du Ministère de l'Intérieur.

Il faut également noter que les structures décentralisées de l'ex Ministère du Développement Social sont passées, dans leur totalité, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur qui bénéficie donc d'un réseau d'agents d'encadrement expérimentés qui collaborent activement avec ce projet ; ce, en plus des 30 coordonatrices et des 82 monitrices affectées au projet.

ANNEE 1991

Des fonds additionnels ont été affectés aux LB ci-après au titre de l'extension du projet.

LB	11.01	CTP	67.300
LB	11.50	Consultants	20.000
LB	13.00	Appui administratif	33.000
LB	15.00	Voyages et déplacements	103.745
LB	16.00	Autres coûts mission siège	5.000
LB	17.01	Expert agro-économiste	11.000
LB	17.02	Technicien national	1.258
LB	17.03	Consultants nationaux	20.000
LB	20.	Sous traitance	22.000
LB	32	Formation en groupe	230.000
LB	33	Formation en cours d'emploi	181.500
LB	41	Equipement consommable	50.000
LB	42	Equipement non consommable	33.000
LB	51	Fonctionnement et entretien Equipement.	125.000
LB	52	Frais de rapports	1.000
LB	53	Divers	12.500

TOTAL. US DOLLARS

---

916.303

APPORTS DU GOUVERNEMENT  
(juillet 1991-décembre 1992)

Personnel de contrepartie	FCFA
1 Directeur National	3.072.000 (18H/M)
1 Adjointe au Directeur National/ Chargé de la Division "Formation"	2.372.250 (18H/M)
1 Chef de la Division "Etudes/Suivi"	2.372.250 (18H/M)
1 Chef de la Division "Technologie"	2.448.650 (18H/M)
1 Fonctionnaire de la Division "Gestion"	2.195.550 (18H/M)
7 Fonctionnaires de la Division "Etudes/Suivi"	14.433.300 (126H/M)
1 Expert national en technologie à partir du 1er juillet 1991	4.500.000 (18H/M)
3 Fonctionnaires de la Division "Technologie"	7.830.000 (54H/M)
5 Fonctionnaires de la Division "Formation/Alphabétisation"	11.861.624 (90H/M)
30 Coordinatrices départementales	54.540.000 (540H/M)
92 Monitrices rurales	140.760.000 (1656H/M)
1 Mécanicien principal	1.350.000 (18H/M)
2 Secrétaires	3.960.000 (36H/M)
4 Chauffeurs	4.946.400 (72H/M)
<b>TOTAL EN FCFA</b>	<b>256.642.024 FCFA</b>
Equipement et frais récurrents	43.800.000 FCFA
Divers	61.200.000 FCFA
<b>CONTRIBUTION TOTALE DU GOUVERNEMENT</b>	<b>361.642.024 FCFA</b>

PROJECT NUMBER : SEN/86/010/6/01/11 ; SHADOW BUDGET ; LAST REV: 09/04/91  
 PROJECT TITLE : PROMOTION ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS FEMININS EN  
 MILIEU RURAL

PROJECT BUDGET COVERING UNDP CONTRIBUTION (in U.S. dollars)

PROJECT COMPONENTS	TOTAL AMT M/M	1988 AMT M/M	1989 AMT M/M	1990 AMT M/M	1991 AMT M/M	1992 AMT M/M
*010 PROJECT PERSONNEL						
*11 Experts:						
011-001 C.T.P	423,513	52,305	75,158	103,050	130,000	63,000
	45.0	6.0	9.1	11.9	12.0	6.0
011-050 CONSULTANTS	54,467	1,925	7,542	5,000	20,000	20,000
	10.2	.2	2.0	1.0	4.0	3.0
11-99 Subtotal (*)	477,980	54,230	82,700	108,050	150,000	83,000
	55.2	6.2	11.1	12.9	16.0	9.0
*13 Admin support personnel:						
013-001 APPUI ADMINISTRATIF	175,492	9,992	27,872	32,628	50,000	55,000
13-99 Subtotal (*)	175,492	9,992	27,872	32,628	50,000	55,000
*15 Official travel:						
015-000 VOYAGES OFF./DEPLACEMENTS	408,411	15,800	53,902	110,898	117,425	110,386
15-99 Subtotal (*)	408,411	15,800	53,902	110,898	117,425	110,386
*16 Mission costs:						
016-000 AUTRES COUITS /MISSIONS SIEGE	58,800			33,800	5,000	20,000
16-99 Subtotal (*)	58,800			33,800	5,000	20,000
*17 National Professionals:						
017-001 EXPERT AGRO-ECONOMISTE	62,409			19,909	20,500	22,000
	12.4		.4	12.0		
017-002 TECHNICIEN NATIONAL.	18,440			7,682	10,758	
	11.3			5.3	6.0	
017-004 Consultants Nationaux	48,000				25,000	23,000
17-99 Subtotal (*)	128,849			27,591	56,258	45,000
	23.7		.4	17.3	6.0	
019 COMPONENT TOTAL (**)	1,249,532	80,022	164,474	312,967	378,683	313,386
	78.9	6.2	11.5	30.2	22.0	9.0
PROJECT COMPONENTS	TOTAL AMT M/M	1988 AMT M/M	1989 AMT M/M	1990 AMT M/M	1991 AMT M/M	1992 AMT M/M
*020 SUBCONTRACTS						
021 000 Sous Traitance	62,000				22,000	40,000
029 COMPONENT TOTAL (**)	62,000				22,000	40,000
*030 TRAINING						
032 000 Formation en groupe	820,317	14,000	23,341	198,976	250,000	334,000
033 000 FORMAT. EN COURS D'EMPLOI/ENC.	498,311	12,560	64,188	60,812	211,500	149,251
039 COMPONENT TOTAL (**)	1,318,628	26,560	87,529	259,788	461,500	483,251
*040 EQUIPMENT						
041 000 EQUIPEMENT FONGIBLE	286,240	43,834	72,335	70,071	50,000	50,000
042 000 EQUIPEMENT NON CONSOMPTIBLE	66,000				33,000	33,000
049 COMPONENT TOTAL (**)	352,240	43,834	72,335	70,071	83,000	83,000
*050 MISCELLANEOUS						
051 000 FONCTION. ET ENTRETIEN EQUIPE.	275,000				125,000	150,000
052 000 FRAIS DE RAPPORTS	4,800			2,400	1,000	1,400
053 000 DIVERS	209,704	15,370	68,467	100,867	12,500	12,500
059 COMPONENT TOTAL (**)	489,504	15,370	68,467	103,267	138,500	163,900
099 BUDGET TYPE TOTAL (***)	3,471,904	165,786	392,805	746,093	1,083,683	1,083,537
	78.9	6.2	11.5	30.2	22.0	9.0
101 000 CONTRIBUTION TIERCE PARTIE	-884,956	-165,786	-300,000	-419,170		
109 COMPONENT TOTAL (**)	-884,956	-165,786	-300,000	-419,170		
999 UNDP TOTAL (***)	2,586,948		92,805	326,923	1,083,683	1,083,537
	78.9	6.2	11.5	30.2	22.0	9.0

COUNTRY : SENEGAL	DATE PRINTED: 09/04/91	PAGE 3
PROJECT NUMBER : SEN/86/010/G/01/11	SHADOW BUDGET ; LAST REV: 09/04/91	
PROJECT TITLE : PROMOTION ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS FEMININS EN MILIEU RURAL		
PROJECT BUDGET COVERING COST-SHARING CONTRIBUTION (in U.S. Dollars)		

PROJECT COMPONENTS	TOTAL AMT M/M	1988 AMT M/M	1989 AMT M/M	1990 AMT M/M	1991 AMT M/M	1992 AMT M/M
*100 COST SHARING						
101 000 CONTRIBUTION TIERCE PARTIE	884,956	165,786	300,000	419,170	450 000	450 000
109 COMPONENT TOTAL (**)	884,956	165,786	300,000	419,170	450 000	450 000
*150 COST SHARING OVERHEAD						
157 000 Frais d'Agence (part. Coût t.p	115,044	21,552	39,000	54,492	58 500	58 500
159 COMPONENT TOTAL (**)	115,044	21,552	39,000	54,492	58 500	58 500
199 BUDGET TYPE TOTAL (***)	1,000,000	187,338	339,000	473,662	508.500	508 500

d'équipements pour la transformation des aliments courants a permis d'équiper 120 groupements de 1982 à 1985 dans trois régions : Louga, Saint-Louis et Ziguinchor.

Une extension de deux ans de cette première phase a permis d'étendre le programme d'allègement à l'ensemble des 10 régions du Pays et d'équiper 346 groupements additionnels, soit un total de 466 groupements. 549 équipements (moulins à mil, égrenoirs à maïs, moulins à pâte d'arachides, décortiqueuse à riz etc...) avaient été installés auprès de ces groupements.

Il fut également réalisé, pendant cette première phase, un important programme de formation adressé au personnel d'encadrement (192 agents), aux membres des comités de gestion des groupements (1398), aux meuniers (932), à des artisans forgerons (11) pour la fabrication des carcasses des équipements et à des mécaniciens ruraux (28) pour la réparation des équipements. Un système adéquat de suivi des groupements et des équipements a été également mis en place. Ces différentes actions constituaient autant de garanties de la viabilité de ce projet.

Pourtant, à la fin de cette première phase en 1987, ces acquis étaient encore fragiles. Par ailleurs, l'allègement des travaux ne constituait pas une fin en soi. Aussi, a-t-il été recommandé au terme de l'évaluation du projet effectuée en mai 1987, de le proroger dans le cadre d'une deuxième phase.

Le présent projet intitulé "Promotion Economique des Groupements Féminins en Milieu Rural" - (SEN/86/010 +SEN/87/C01), qui en constitue la seconde phase devait consolider ces acquis, les enrichir et les élargir à d'autres activités.

Cette deuxième phase financée conjointement par le PNUD, le FENU, les Pays Bas et exécutée par le BIT, qui a démarré en 1988 visait deux objectifs:

1. La mise en place, au plan national, d'un réseau de groupements féminins autonomes et viables à travers :

- a) La consolidation de la capacité d'auto-gestion des groupements ;
- b) l'extension du programme d'allègement des tâches
- c) le lancement d'activités économiques viables.

2. La consolidation et le développement d'un système d'appui technique à ces groupements par :

- a) la consolidation de la capacité de suivi/évaluation de la direction du projet et de ses unités techniques ;

- la réorientation de la structure des groupements vers un statut qui confère une personnalité morale aux groupements primaires et qui développe leurs aptitudes à gérer leurs affaires, à prendre des décisions et à s'organiser à la base ;

- l'amélioration et le renforcement du programme d'alphabétisation fonctionnelle ;

- le développement, à tous les niveaux, de l'approche participative dans les programmes de formation du projet afin de valoriser davantage la créativité et la capacité de prises de décisions par les membres des groupements ;

- l'organisation de davantage d'activités de formation au niveau des villages ;

- l'extension, dans la limite des moyens humains et financiers du projet, des activités de diversification à d'autres groupements, tenant essentiellement compte des secteurs générateurs de revenus que leurs membres auront identifiés

- la maîtrise par les groupements de tous les systèmes de gestion des nouvelles activités initiées.

- la concentration des efforts en matière de formation à la base et de suivi sur les groupements qui viennent de recevoir les nouveaux équipements afin que ceux-ci deviennent opérationnels ;

- la recherche et la mise en oeuvre des solutions plus viables en matière de maintenance des équipements et de vente de pièces de rechange.

Les mesures suivantes devront être également prises pour faciliter la réalisation des objectifs du projet :

- Le ministère de tutelle devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les moyens logistiques du projet (notamment les véhicules) soient strictement utilisés dans le contexte de celui-ci.

- Toutes les parties concernées devront à la lumière des constats de la mission d'évaluation, accélérer les procédures administratives dont les lenteurs ont en partie entravé la réalisation des objectifs de la phase II.

Les recommandations de la mission d'évaluation ont été adoptées par la revue tripartite tenue le 18 février 1991, d'où la nécessité de cette révision qui porte sur une extension de 18 mois.

villageoises, caisse d'épargne et de crédit).

- la conception de matériels pédagogiques et réalisation d'études de viabilité pour des activités d'embouche, d'aviculture et de maraîchage ;

- la formation de 191 agents d'encadrement ainsi que de 252 membres de comités de gestion dans le cadre du lancement des nouvelles activités de diversification (banques céréalières, boutiques villageoises, caisses d'épargne et de crédit).

Au terme de l'évaluation du projet effectuée en novembre 1990, il a été constaté qu'en ce qui concerne la consolidation des acquis de la première phase, les résultats enregistrés sont très positifs ; les groupements équipés de 1982 à 1987 ayant une bonne maîtrise du système de gestion.

En revanche, les activités de diversification, qui constituent l'élément moteur de cette seconde phase, n'avaient pas atteint les résultats escomptés.

En effet, toutes les activités de diversification ont enregistré quelques retards dans leur mise en oeuvre. Par ailleurs, les membres des comités de gestion de ces nouvelles activités, qui semblent maîtriser leur fonction, sont dans l'ensemble handicapés par l'analphabétisme qui ne leur permet pas de tenir pleinement, sans appui extérieur, leurs documents comptables.

La mission a en outre, constaté un manque de coordination au niveau des différentes unités de la Direction du projet et une trop forte concentration des décisions à son niveau, laissant peu d'initiatives au personnel d'encadrement sur le terrain .

A la lumière de ces constats, la mission a recommandé une prolongation de 18 mois du projet à partir de juillet 1991, afin de lui permettre d'atteindre entièrement les objectifs qui lui ont été assignés.

La mission a demandé pour ce faire que les efforts soient portés, entre autres, sur :

- la stabilité et la compétence du personnel du niveau central ;

- la restructuration de la direction du projet pour une plus grande efficacité de ses divisions techniques ;

- la décentralisation du projet en laissant plus d'initiatives aux agents de terrain, après leur recyclage aux méthodes participatives. La direction du projet devra, en outre, mettre à leur disposition les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de leur mission ;

- b) la consolidation de la capacité d'appui technique du personnel d'encadrement sur le terrain.

Plusieurs évènements survenus dans l'environnement immédiat du projet ont toutefois entravé la réalisation de ces objectifs:

- Changements successifs intervenus au niveau de la Direction du projet et de son Département de tutelle suite à des remaniements ministériels ; le dernier en date, intervenu en mars 1990, a fait passer le projet de la tutelle du Ministère du Développement Social (qui n'existe plus en tant que tel) à celle du Ministère de l'Intérieur dont relève également les coordinatrices et les monitrices rurales, qui sont parmi les principaux acteurs de ce projet.

- Lenteurs dans l'approbation du document de projet n'ont pas permis la mise en place des moyens logistiques, mais surtout humains qui étaient nécessaires au démarrage de la plupart des activités.

D'autres faits et évènements survenus au plan national ont eu des incidences directes ou indirectes sur le projet : le conflit avec la Mauritanie (dont certains groupements de la zone frontalière avec ce pays ont particulièrement souffert), les compressions de personnel des services de l'Etat, les nouvelles dispositions budgétaires visant à réduire les dépenses de l'Etat et à accroître ses ressources (les budgets de tous les ministères et services techniques ont été réduits de 40 %).

En dépit de ces difficultés, le projet a pu réaliser les produits suivants :

- le recyclage de tout le personnel d'encadrement; des membres des comités de gestion des artisans /forgerons ruraux, des mécaniciens ainsi que des meuniers des 466 groupements de la première phase (1982 - 1987) ;
- la formation de 900 membres des comités de gestion ; de 600 meuniers pour les 300 nouveaux groupements ;
- l'enquête et la sélection des nouveaux groupements et l'installation des équipements auprès desdits groupements ;
- la réalisation des études de factibilité pour des nouveaux types d'équipement d'allègement ainsi que leurs tests mécaniques ;
- l'alphabétisation de 46 agents, 48 auxiliaires membres des groupements, chargées de former d'autres membres, de 1000 femmes de 40 groupements, soit 25 femmes par groupement ;
- la réalisation d'études de factibilité pour toutes les nouvelles activités économiques (banques céréalières, boutiques

PRG/325  
SEN/86/010

Dakar, le 12 Avril 1991

Cher Collègue,

Objet : SEN/86/010 - Promotion économique des groupements féminins  
en milieu rural -

J'ai le plaisir de vous transmettre, par la présente, deux exemplaires de la révision 'G' relative à l'extension de 18 mois du projet cité en objet.

Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation, l'accent sera mis durant cette phase d'extension, non seulement sur la consolidation des acquis notamment les activités économiques de diversification initiées durant la phase II, mais surtout sur l'alphabétisation des membres des groupements. Le programme prévu à cet égard touchera directement 2500 femmes de 100 groupements soit 25 femmes par groupement.

En outre, il sera procédé dans la mesure du possible à la formation au niveau de chaque groupement de trois auxiliaires choisies parmi les membres lettrés, pour alphabétiser les autres femmes du groupement.

L'accent sera, par ailleurs, mis sur l'auto-promotion des groupements et leur responsabilisation dans l'achat, la gestion et la vente de pièces détachées ; ceci dans la perspective de l'après projet.

Monsieur OURABAH  
Adjoint du BIT  
R

Projet FRECOOPERATIFS DE FEMMES	SEN / 82 / 004
Date ARRIVÉE :	25 - 04 - 91
N° ENREGISTREMENT :	939
Observations :	
Classement :	

La formation de l'encadrement sera également renforcée notamment dans les domaines de la communication, de l'auto-promotion des groupements et de l'approche participative. Quelques agents seront envoyés dans les pays de la sous-région ayant une bonne expérience dans la promotion du développement participatif à la base pour s'imprégner de leur expérience.

Outre ces activités, le projet s'attèlera à l'obtention du statut des groupements pour faciliter les opérations commerciales que leurs membres souhaiteraient entreprendre collectivement ou individuellement.

Etant donné que les fonds requis pour cette extension dépassent l'autorité d'approbation du Représentant Résident, une copie de cette révision a été envoyée à notre siège pour approbation.

Veillez agréer, Cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

~~Dramane OUATTARA  
Représentant Résident~~

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

REVISION DE PROJET

PAYS SENEGAL,  
N° DU PROJET SEN/86/010/G/01/11  
TITRE DU PROJET PROMOTION ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS  
FEMINIENS EN MILIEU RURAL.

Le budget du projet a été révisé en vue de l'exécution de la recommandation faite à l'issue de l'évaluation du projet en novembre 1990 de proroger de 18 mois ses activités.

APPORT PRECEDENT DU PNUD	REVISION F	UD \$ 1.501.200
APPORT REVISE DU PNUD	REVISION G	US \$ 3.501.040
MODIFICATION DE L'APPORT	AUGMENTATION	US \$ 1.999.840
CTP		US \$ 1.099.840
Cost Sharing Pays Bas		US \$ 900.000

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du Gouvernement.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du BIT

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Approuvé au nom du PNUD

## I. ANTECEDENT ET JUSTIFICATION

L'économie du Sénégal dépend fortement du secteur agricole en dépit des contraintes climatiques qui freinent son expansion. Ce secteur qui occupe plus de 80 % de la population totale et 60% de la population féminine contribue pour deux tiers environ au produit intérieur brut.

Les femmes, qui constituent 51 % de la population du pays, ont toujours joué un rôle vital dans le développement économique du pays.

Cependant, en plus de ce rôle économique, la femme sénégalaise, et celle en milieu rural en particulier, doit continuellement faire face à une multitude de tâches domestiques pénibles qui demandent beaucoup de temps et d'énergie.

Conscient de cette situation, le Gouvernement du Sénégal a initié, dès son accession à l'indépendance, un programme d'allègement des travaux de la femme. Ces actions en faveur de la femme, qui n'ont cessé de se renforcer, se sont concrétisées en 1978 par la création d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et l'adoption, en 1982, d'un plan d'action de la femme qui définit les orientations à suivre en vue de susciter une participation effective et plus efficiente des femmes au processus du développement national.

Le cadre privilégié de l'intervention du Gouvernement en ce qui concerne la femme en milieu rural a été les groupements féminins, estimés actuellement à plus de trois mille à travers le pays. Ces groupements ont pour but de créer un cadre permettant aux femmes de s'associer pour réaliser et gérer de petits projets dans différents secteurs afin d'améliorer leurs conditions de vie collective et individuelle.

Sachant que l'amélioration de leurs conditions de travail par leurs accès à des équipements communautaires, qui allègent leurs tâches, et le renforcement de leur capacité à s'autogérer constituent des préalables à une telle participation, le Gouvernement a décidé de renforcer l'équipement des groupements féminins en matériels d'allègement des travaux.

Conscient des moyens substantiels nécessaires pour réaliser un tel programme, le Gouvernement a fait appel à l'assistance internationale, dont celle des Nations Unies. C'est dans cet optique qu'est né le projet SEN/82/004 Groupements Précoopératifs de Femmes en Milieu Rural avec un financement conjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'Équipement (FENU) et une exécution du Bureau International du Travail (BIT). Les activités de ce projet, essentiellement axées sur l'exploitation